



## **SCOOP : Le SE-UNSA a obtenu le projet de circulaire SEGPA.**

Depuis septembre, le SE-UNSA demande à être consulté sur le projet de circulaire Segpa (voir compte rendu de l'audience avec le MEN). A ce jour, le ministère n'a donné toujours pas suite à cette requête alors que le texte est diffusé auprès des inspecteurs d'académie depuis des mois.

Un état de fait qui témoigne encore une fois du refus de toute coopération du ministre contrairement à ses allégations maintes fois répétées à la presse.

Le SE-UNSA a fini par obtenir ce projet de texte par ses propres moyens et a décidé de vous le communiquer cette information.

### **Remarques et critiques du SE-UNSA sur ce texte :**

Comme la circulaire 98-129, ce texte fait suite à la circulaire.2006-139 sur l'organisation des enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré. Il concerne les orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le Second degré.

Il comporte 3 parties basées sur

- les méthodes pédagogiques,
- l'acquisition du socle commun
- la préparation à l'accès à une formation professionnelle.

Des documents d'accompagnement relatifs aux différents champs professionnels complètent ces recommandations.

### **Les élèves de Segpa sont ils des collégiens comme les autres ?**

Les collégiens scolarisés en SEGPA doivent recevoir une formation qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège et qui requiert des démarches et des conditions pédagogiques adaptées. Le SE-UNSA rappelle l'importance de cette structure au sein du collège dont les élèves présentent des difficultés scolaires graves et durables auxquelles les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles n'ont pu remédier.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences du socle commun attendues en fin de cycle des apprentissages fondamentaux et ont des lacunes importantes dans les acquis du cycle des approfondissements. Il ne saurait donc, en aucun cas, qu'au nom de principes éducatifs, sa dilution dans le collège, soit envisagée.

### **Quels moyens pour l'acquisition du socle commun ?**

La circulaire ne déroge pas à la règle qui précise que cette formation vise l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, défini en application de l'article L-122-1-1 du code de l'éducation.

Le SE-UNSA constate un décalage entre les objectifs fixés par le socle commun et les réalités du public de la Segpa.

Alors que le MEN déclare que l'enseignement général en SEGPA a pour objectif une progression dans l'acquisition des 7 compétences du socle commun, il semble difficile d'organiser cette appropriation des savoirs en ciblant les apprentissages sur les programmes de collège.

La réalité des élèves de cette structure est que ce sont le plus souvent les programmes et les activités du cycle III qui sont encore à acquérir avec toute la démarche d'adaptation pédagogique nécessaire. Aussi, le SE-UNSA rappelle l'importance de l'individualisation des parcours et son inscription dans un livret de compétences et la nécessité d'accompagner le jeune de SEGPA pour l'aider à construire un projet professionnel. L'application de la grille horaire de la circulaire 2006 est contraignante pour favoriser cette individualisation. L'offre pédagogique doit être réellement adaptée aux besoins des élèves, ce qui implique davantage de souplesse.

Concernant les langues vivantes, les élèves de 3ème SEGPA en sortent majoritairement avec un niveau d'anglais A1. Il est important de prendre en compte cette dimension pour les objectifs affichés car environ seulement 5 pour cent, soit 1 élève par groupe atteint le niveau A2.

### **Pour une approche concrète dans les apprentissages ?**

La voie professionnelle ne semble pas réellement trouver sa place dans cette articulation Segpa collège. Le MEN encourage l'utilisation des TICE dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires et pré professionnels.

Le SE-UNSA souligne concernant la nécessité d'une approche concrète dans les apprentissages les élèves devant pouvoir accéder à une formation en lycée professionnel, en EREA ou en CFA, permettant une qualification de niveau V.

Il rappelle qu'une pratique préprofessionnelle porteuse de motivation et support d'acquisition de compétences favorables à la réussite des élèves de SEGPA dans leur cursus scolaire.

La partie concernant les stages apporte des précisions puisque jusque là aucun texte ne précisait leur durée. Ceux de 3<sup>ème</sup> doivent prendre en compte absolument le projet individuel du jeune puisqu'ils contribuent à leur qualification et leur insertion professionnelle et leur liaison avec la formation en LP ou CFA. Il est donc nécessaire qu'ils soient plus longs et que leur mise en œuvre ait plus de souplesse.

### **Quelle formation spécifique pour les enseignants exerçant en segpa**

Le dernier point concerne la formation des enseignants qui cible des certifications dont on ne connaît pas le devenir puisque celles-ci sont organisées dans le cadre des IUFM dont l'avenir est complètement remis en question. Alors que la circulaire prend appui sur les formations actuelles, comment anticiper sur ce point fondamental puisque actuellement rien n'est clair concernant le devenir du CAPA-SH et du 2 CA-SH ?

Nelly Paulet novembre 2008

Faites part de vos remarques à

[nelly.paulet@se-unsa.org](mailto:nelly.paulet@se-unsa.org) ou [ash@se-unsa.org](mailto:ash@se-unsa.org)

Concernant la voie professionnelle à

[david.grisinelli@se-unsa.org](mailto:david.grisinelli@se-unsa.org)